

### Conseil Municipal des Enfants

Il sera renouvelé en décembre 2014 ; l'équipe actuelle va vivre une après-midi jeux collectifs à la salle des sports ce samedi 24 mai à partir de 14 heures.

M. le Maire a par ailleurs relancé le « conseil jeunes » auprès des garçons et filles né(e)s en 2000.

Les conseillers sont invités à réfléchir sur la façon d'impliquer la jeunesse dans la vie de notre commune.

### Résidence « Pique sur Brévenne ».

L'O.P.A.C. du Rhône a informé la commune que cette résidence comprenant 9 appartements sera prochainement proposée à la vente, en priorité aux locataires en place.

### Court de tennis

Le conseil décide qu'il restera dorénavant ouvert. Le grillage sera réparé et il n'y aura plus de réservation possible.

### Location T4 « résidence du clocher »

Le conseil décide de fixer à 490 € le montant du loyer mensuel pour l'appartement de 98 m<sup>2</sup> en duplex situé passage du clocher. Tout renseignement en mairie.

### Prochaines réunions

Vendredi 27 juin et vendredi 18 juillet 2014.

Réalisation de la publication par la commission informations  
Lettre éditée et imprimée par la mairie

### Mairie

Ouverture secrétariat :

lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18H30

Tél. 04.74.70.04.83. Fax. 04.74.26.23.72. courriel : [mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

Blog mairie : <http://stgenislargentiere.skyrock.com/>

### Médiathèque

Ouverture au public :

mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30, jeudi 16h30-18h,

vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15

Tél. 04.74.26.22.56. Courriel : [mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

### **Avis de la mairie**

En raison de congés, le secrétariat sera fermé au public  
Mercredi 28 mai et vendredi 30 mai.

Merci d'en prendre note.

### **Avis**

La déchetterie des Auberges sera exceptionnellement fermée  
samedi 31 mai après-midi

### **UNE NOUVELLE ACTIVITE A SAINT-GENIS**

Daniel VIVIANT propose ses services pour tous travaux de bricolage : bois, métal, entretien, dépannage.

« Système D », micro entreprise de bricolages et mutliservices

Tarifs abordables sans notion de TVA

Daniel VIVIANT : le bissardon 69610 Saint-Genis-l'Argentière

Mail : [viviant.daniel@orange.fr](mailto:viviant.daniel@orange.fr) / Tél. 04.74.26.22.26. / Port. 06.38.04.21.29.

### **Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)**

Un Plan de Prévention des Risques Miniers a été prescrit par arrêté préfectoral le 8/11/2013 sur les communes de Sainte Foy l'Argentière, Saint Genis l'Argentière, Aveize et Souzy.

Le PPRM permet, à partir de la connaissance des zones d'aléas liées aux anciennes exploitations minières sur un territoire donné, d'y définir les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou l'exploitation des biens existants.

Afin de vous présenter la démarche d'élaboration du PPRM et les cartes des aléas miniers résiduels, une

**Réunion publique d'information et d'échange, ouverte à tous,**  
est organisée par les services de l'État le :

**Mardi 24 juin 2014 à 18h30**

**à SAINTE FOY L'ARGENTIÈRE**

**Salle Ouest, complexe Joseph Vinay - rue du Stade**

Le plan de prévention des risques miniers est :

Un outil opérationnel pour gérer les risques miniers résiduels au travers de règles d'urbanisme et de construction.

Un outil de prévention pour préserver la sécurité des personnes, et prévenir les dommages aux constructions.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet départemental de l'Etat [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) rubrique Politiques publiques - Sécurité et protection - Sécurité civile - Risques majeurs - Les risques majeurs dans le Rhône - Risques miniers

### Manifestations ou rencontres à retenir

Samedi 24 mai : Après-midi jeux de 14 à 17H à la salle des fêtes. Jeux en bois avec animateur. Gratuit. Organisation : conseil municipal des Enfants

Dimanche 25 mai : Fête des Mères 11H à la salle des fêtes. Organisation : municipalité

Samedi 14 juin : Accueil du cyclo-canton

Samedi 14 juin et dimanche 15 juin : « Les Monts en freestyle » Animations.

Samedi 28 juin : fête de fin d'année de l'école. Salle des fêtes

Dimanche 29 juin : Gala de gymnastique (O.S.G.) 15H salle des sports.

#### A.S.S.G.

Mercredi 28 mai à 19 H

Assemblée Générale. Réunion à la maison de l'amitié.

Samedi 14 et dimanche 15 juin

Festival « les Monts en free style ».

Au programme, initiation et démonstration de skate, rollers, BMX et VTT dirt.

Concert rap reggae et acoustique rock par des groupes locaux.

Buvette et barbecue géant.

Manèges gonflables autour du sport mis à disposition des jeunes, tombola ...

#### LA REVOLE

Une réunion aura lieu vendredi 6 juin à 20 heures à la maison de l'amitié pour la préparation de la vogue prévue les samedi 2, dimanche 3 et lundi 4 août prochains.

La population saint genoise, toutes celles et ceux qui voudront bien donner un coup de main pour cette importante manifestation sont cordialement invités à participer à cette assemblée qui sera suivi d'un casse-croute.

Merci par avance pour votre participation

### Rythmes scolaires

Suite à la publication du décret complémentaire sur l'organisation des rythmes scolaires proposés par le ministère de l'éducation nationale pour la rentrée des classes 2014/2015, le conseil souhaite maintenir la proposition précédemment faite aux parents :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7H30-8H30	7H30-8H30	7H30-8H30	7H30-8H30	7H30-8H30
Cours	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
A P C		11H30-12H		11H30-12H	
Cours	13H30-15H40	13H30-15H40		13H30-15H40	13H30-16H
T A P	15H40-16H30	15H40-16H30		15H40-16H30	/
Garderie					16H-16H30
Garderie	16H30-17H30	16H30-17H30		16H30-17H30	16H30-17H30

TAP = Temps d'Activités Périscolaires

APC = Activités Pédagogiques Complémentaires

La municipalité travaille activement sur la recherche d'activités de qualité à proposer aux enfants de notre école concernant les Temps d'Activités Périscolaires en respectant la maîtrise d'un budget modéré pris en charge par la commune.

Le temps est maintenant venu aux personnes intéressées de déposer leurs candidatures. Voir avis en dernière page.

### Débat sur futurs investissements

Le conseil a commencé à réfléchir sur les futurs investissements du mandat (2014-2020) pour la commune.

Des pistes ont été évoquées ... Un calendrier va être élaboré les prochains mois en fonction des possibilités financières de la collectivité.

D'ores et déjà, certaines idées vont être chiffrées pour pouvoir décider en toute connaissance de cause.

### Informations diverses

#### Place mon village

Il est envisagé d'abaisser les trottoirs de ce secteur pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

En vue d'une aide financière départementale et dans la continuité de ce petit projet d'investissement, un dossier « amendes de police » va être établi pour rénover les voiries de ce secteur.

#### Réunion Agriculteurs - Chasseurs

Le principe d'une réunion réunissant des représentants du nouveau conseil, les agriculteurs et les chasseurs est adopté. Les personnes concernées seront prévenues par courrier.

## Subventions aux organismes de droit privé

L'assemblée a discuté puis voté ainsi qu'il suit les subventions accordées au titre de l'exercice 2014 :

- Comité FNACA : 80 €
  - Amicale des pompiers de Saint-Laurent-de-Chamousset : 100 €
  - Amicale des pompiers de Sainte-Foy-l'Argentière : 100 €
  - Jeunes sapeurs-pompiers de la Haute-Brévenne : 100 €
  - Association des handicapés des Monts du Lyonnais : 160 €
  - Association l'Étincelle de Panissières : 150 €
  - Groupe Déprim'Espoir : 150 €
  - Association solidarité tiers monde : 250 €
  - Réseau Entraide Solidarité : 250 €
  - Mouvement cantonal « vie libre » : 250 €
  - Association les « sans souci fidésiens » : 300 €
  - Coopérative scolaire de l'école publique de Saint-Genis : 1.600 €
  - Comité de Coordination des Monts du Lyonnais pour « la Piaillée » : 292,60 €
  - Société Protectrice des Animaux : 354,75 €
  - Groupement des 4 cantons : 306,30 €
  - Pour les activités des vacances scolaires (centre de loisirs, mercredis loisirs) organisées par des organismes ou associations du canton et pour les enfants du primaire : 3,50 € par jour et par enfant (1,75 € la demi-journée).
- Nb : les parents concernés doivent déposer en mairie le justificatif de leur règlement (reçu) et un relevé d'identité bancaire pour recevoir l'aide financière communale.
- Pour les classes de neige, découverte, etc et pour enfants du primaire (séjour de 2 à 5 jours) : 14 € par jour et par enfant.
  - Pour les adolescents qui passent le B.A.F.A. : 100 €
  - Pour « Chamouss'est solidaire » (groupe de jeunes de la communauté de communes qui projette l'aide d'un orphelinat au Portugal) : 150 €.
- A noter que ce groupe a participé le 26 avril au « nettoyage de printemps » sur la commune.

Le conseil ne souhaite pas abonder auprès des associations présentant une bonne situation financière.

D'autres demandes de subventions émanant d'établissements scolaires ou d'associations n'ont pas été retenues.

## Pétition « Ras le pot »

Une pétition, adressée à l'équipe municipale, a été déposée en mairie le 23 mars dernier concernant les pots de fleurs disposés à l'entrée du village, vers le commerce « Luni'k ».

La demande a pour objet de supprimer ces pots pour favoriser le stationnement de véhicules.

Une rencontre, fixée au lundi 26 mai à 20h en mairie, a été proposée aux pétitionnaires-signataires pour trouver les meilleures solutions : entrée de Saint-Genis agréable, sécurité des piétons, places de stationnement des riverains ...

## CLASSE EN 9

Le Repas des demi-décades donc des personnes de la classe en 9 est programmé pour le samedi 6 septembre 2014.

Une réunion de préparation a lieu vendredi 23 mai à 20 heures à la maison de l'amitié.

## KERMESSE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Elle aura lieu cette année samedi 28 juin de 10 à 17 heures

Avec un spectacle des enfants de 10 à 12 heures à la salle des fêtes

Avec un barbecue ouvert à tous à partir de 12 h (Apéritif offert par l'association des parents d'élèves Jaquadi), près de la buvette de la salle des sports.

Avec des jeux sur le terrain de sports qui jouxte la médiathèque

Plateau repas pour les adultes : rôti, crudités, frites, boissons, dessert ou frites/saucisse-merguez.

Frites/ saucisses pour les enfants

Contact/ Réservations :

Mme GRAS (présidente de Jaquadi) au 04.74.72.41.59. ou au 06.22.15.43.11.

Plateau repas : 6 € / frites 2 viandes : 3 € / saucisse-frites enfants : 2 €

# A V I S

Pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

**La mairie de Saint-Genis-l'Argentière recrute**

**pour la rentrée scolaire 2014/2015**

(rentrée des élèves le 2 septembre selon les dernières informations gouvernementales)

**6 à 8 animateurs pour le temps des activités périscolaires.**

Ces temps d'activités sont prévus les lundis, mardis et jeudis de 15h40 à 16h30 soit 3 fois 50 minutes.

Tous les types de projets d'animations sont à envisager (sportif, culturel, musical, bricolage, lecture, autres disciplines, etc.).

Ces projets peuvent s'inscrire sur différentes périodes ... un trimestre par exemple ... A discuter ...

Les groupes de niveau cycle 1, cycle 2 et cycle 3, sont composés au maximum de 25 enfants et seront accompagnés par 2 animateurs au minimum.

MERCI de faire parvenir votre lettre expliquant votre projet, l'activité que vous pourriez proposer ... accompagnée de votre curriculum vitae à la mairie dès que possible.

Pour tous renseignements, Merci de contacter la mairie au 04.74.70.04.83. ou Christian RIVOIRE, Maire, au 06.66.18.41.50.



## Lettre de l'équipe municipale n° 2



### **Séance du vendredi 16 mai 2014 - 20h**

Assemblée au complet. Lecture et approbation du compte rendu de la dernière réunion.



#### **Questions des conseillers**

##### **A propos des dépôts des sacs des ordures ménagères**

L'équipe municipale nouvelle tient à rappeler que les sacs noirs pour le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères sont à déposer 24 heures maximum avant la collecte.

Cette disposition permet de conserver un village propre et indemne d'ordures si l'on veut bien respecter cette règle.

##### **A propos de la présence de rats**

La mairie procède régulièrement à des campagnes de dératisation effectuées par les agents communaux.

Néanmoins, chaque propriétaire ou locataire confronté au problème peut en faire autant.

##### **A propos de la vitesse dans la commune**

La vitesse est limitée à 30 km/h à l'entrée du village et les priorités à droite sont à respecter..

Il y va de la sécurité de tous. Pensons à nos enfants.

Merci à chacun de prendre conscience des dangers en cas de vitesse inadaptée.

L'équipe municipale appelle les automobilistes au respect de cette règle qui s'applique sur toutes les routes qui traversent des secteurs habités : le bourg, les lotissements, les hameaux ...